



Demarchage xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par youyou1972, le 14/09/2017 à 11:11

Le 12/09/2017,

Je vous écris afin de vous solliciter sur une vente forcée pour un démarchage à domicile. Mon beau père de 67 ans s'est vu accoster par un vendeur de la société xxxxxxxxxx le 31/08/2017 dans une galerie marchande après plus d'une heure de discussion, il donne rendez-vous chez lui le 05/09/2017 pour l'isolation extérieur de sa maison après 2 heures de discussion, il cède pour un montant de 43950e HT qui le ramène à 27000 e HT soit 30000e HT, après le traditionnel coup de l'appel à un responsable de la société pour une baisse du prix. Les travaux ne sont pas soumis à la réduction d'impôt.

Quand il revient chez lui, et après réflexion il décide de se rétracter, il décide d'envoyer la lettre de rétractation le 06/09/2017 avant les 3 jours de délais comme stipulé sur le contrat. Les représentants ont omis de lui dire que l'adresse a changé depuis le 14/05/2016 et que le contrat de la vente n'a pas été mis à jour.

Une heure après avoir reçu le recommandé le lundi 11/09/2017 dans leurs locaux, ils arrivent chez mon beau père à deux afin de le forcer à signer sur une feuille blanche la vente, ils lui ont signifié qu'il ne partirait pas tant qu'il n'a pas signé, sous la pression il signe.

J'appelle le vendeur qui me spécifie qu'il est dans le bon droit et que la lettre recommandé n'est pas arrivé à temps alors que c'est la date de départ qui fait foi.

Deux jours après la même personne revient pour lui faire signer un autre document sur la couleur de la peinture alors qu'ils lui ont dit qu'ils avaient déjà commandé la marchandise, encore de la mauvaise fois il a refusé de signer.

Dirigeant M xxxxxxxxxx

Ancienne adresse xxxxxxxxx

Nouvelle adresse xxxxxxxxxx

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.